

ANNEXE
3

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Scrutin électronique du 1^{er} au 8 décembre 2022

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Rappel : Nul(le) ne peut être candidat(e) sur plusieurs listes de candidats à une même élection.

Je soussigné(e), Madame Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Statut : Agent titulaire Agent contractuel

Corps et grade pour les fonctionnaires :

Etablissement d'affectation (nom et coordonnées complètes) :

déclare être candidat(e) à l'élection des représentants du personnel au Comité social d'administration
d'Université Côte d'Azur sur la liste de la ou des organisation(s) syndicale(s) suivantes :

Et certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions légales et réglementaires pour pouvoir être candidat(e)¹.

Fait à Nice, le

Signature originale

DOIT PARVENIR avec la déclaration de candidature de liste à : Université Côte d'Azur – DAJIM Elections
professionnelles, Grand Château, 28 avenue Valrose, 06103 NICE Cedex 2 **avant le jeudi 20 octobre 2022 à 14H00**,
délai de rigueur.

¹ Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatifs aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat (remplir toutes les conditions pour être électeur, ne pas être en congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie, ne pas être frappé de rétrogradation, d'exclusion de fonctions non amnistiée ou non effacée du dossier, de certaines incapacités détaillées à l'article L6 du code électoral)